

À la une

Dématérialisation des courriers de l'Enim : un nouveau cap à partir de mars 2025

Domaine(s) :

- Santé, Retraite, Action sociale, Employeur, L'Enim

Dans une démarche de modernisation, l'Enim met le cap vers la dématérialisation des courriers adressés à ses ressortissants et employeurs à compter du mois de mars 2025.

Qui est concerné par cette dématérialisation ?

Les ressortissants (actifs, pensionnés) et les employeurs disposant d'un [Espace personnel Enim](#) [1] ou d'une adresse mel connue par l'Enim seront concernés par la dématérialisation des courriers.

Vos courriers et documents seront accessibles en toute sécurité dans votre [Espace personnel Enim](#) [1].

Point sur l'attestation fiscale adressée aux pensionnés de l'Enim

L'attestation fiscale, auparavant envoyée annuellement en version papier à l'ensemble des pensionnés de l'Enim, est également concernée par cette évolution.

Ainsi, les pensionnés disposant d'un [Espace personnel Enim](#) [1] ou d'une adresse mel connue par l'Enim recevront leur attestation fiscale directement dans leur [Espace personnel Enim](#) [1] et en seront notifiés par courriel et/ou SMS.

À compter de mars 2026, l'attestation fiscale sera dématérialisée pour tous les pensionnés : elle sera uniquement disponible dans votre [Espace personnel Enim](#) [1] et ne vous parviendra plus par courrier postal.

Si vous ne possédez pas encore d'[Espace personnel Enim](#) [1], nous vous invitons à le créer dès à présent pour faciliter vos échanges avec l'Enim.

Pourquoi cette évolution ?

- **Un accès plus pratique et plus rapide** : consultez vos courriers et vos documents à tout moment, où que vous soyez, sans attendre la réception postale.
- **Une meilleure traçabilité et plus de sécurité** : stockez et archivez vos courriers, sans risque de perte, sur un espace sécurisé.
- **Une démarche écoresponsable et économique** : réduisons ensemble notre empreinte carbone et le coût d'un envoi papier.

Comment cela se passera-t-il concrètement ?

Lors de la mise à disposition d'un nouveau courrier ou document dans votre [Espace personnel Enim](#) [1], vous recevrez automatiquement une notification par courriel et/ou SMS.



[1] Pour consulter et télécharger ce nouveau courrier ou document :

1. Rendez-vous sur secureportail.enim.eu [2],
2. Connectez-vous à votre [Espace personnel Enim](#) [1],
3. Cliquez sur la cloche de notification située à droite de votre écran,
4. Cliquez sur le nouveau courrier ou document que vous souhaitez consulter.

Bon à savoir

Vous avez également la possibilité d'accéder à l'ensemble de vos courriers et documents en vous rendant dans l'onglet « J'obtiens un document de l'Enim » de votre [Espace personnel Enim](#) [1].

L'Espace personnel Enim : votre meilleur allié pour réaliser toutes vos démarches avec l'Enim

Si vous ne disposez pas encore de [Espace personnel Enim](#) [1], nous vous invitons à **ouvrir le vôtre dès à présent** pour continuer à recevoir vos courriers et documents de la part de l'Enim.

À noter

Pour assurer la bonne réception de vos notifications, nous vous invitons à vérifier vos coordonnées dans la rubrique « Paramètres de mon compte » de votre [Espace personnel Enim](#) [1].

[En savoir plus sur l'Espace personnel Enim](#) [3]

Comment ouvrir votre Espace personnel Enim ?



[1] Si vous n'avez pas encore ouvert votre [Espace personnel Enim](#) [1], vous pouvez le faire en quelques étapes :

1. Rendez-vous sur secureportail.enim.eu [2],
2. Dans la section « Première connexion », sélectionnez votre statut : « Assuré/Pensionné » ou « Cotisant/Employeur »,
3. Remplissez les informations requises (numéro de sécurité sociale ou SIRET selon votre situation, e-mail, mot de passe, numéro de téléphone et question de validation au choix),
4. Cliquez sur « S'inscrire ».

Un courriel de confirmation vous sera envoyé quelques instants après votre inscription.

Bon à savoir

Des bulles d'information sont disponibles pour vous aider à remplir les champs requis. Cliquez dessus pour obtenir des précisions.

Des guides utilisateurs complets sont également disponibles :

- [Guide utilisateur Assuré/Pensionné](#) [4]
- [Guide utilisateur Cotisant/Employeur](#) [5]

Besoin d'aide supplémentaire ?

Un accompagnement personnalisé est disponible pour vous guider dans l'ouverture et l'utilisation de votre [Espace personnel Enim](#) [1]. Pour cela, nos conseillers restent à votre disposition :

[Consultez tous les contacts à votre écoute](#) [6]

Date de publication : 25/02/25

Mis à jour le 08/04/25

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/dematérialisation-courriers-de-lenim-nouveau-cap->

partir-de-mars-2025